



**NATIONS
UNIES**

HSP/EB.2025/1/Add.1



ONU-HABITAT

**Programme
des Nations Unies pour
les établissements humains**

Distr. générale
27 janvier 2025

Français
Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Première session de 2025**
Nairobi, 25-27 mars 2025
Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions d'organisation : adoption de l'ordre
du jour et du plan de travail de la première session de 2025**

Ordre du jour provisoire annoté

Point 1

Ouverture de la session

1. Le Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a tenu sa deuxième session de 2024 du 4 au 6 décembre 2024 au siège d'ONU-Habitat, à Nairobi. Le rapport du Conseil exécutif sur les travaux de cette session fait l'objet du document HSP/EB.2024/23 et les décisions adoptées par le Conseil lors de cette session figurent dans le document HSP/EB.2024/24.
2. Dans sa décision 2024/8 adoptée à sa deuxième session de 2024, le Conseil exécutif a décidé que sa première session de 2025 se déroulerait sur trois jours, à une date restant à déterminer par le Bureau, en consultation avec les groupes régionaux respectifs. Il a également, dans la même décision, établi l'ordre du jour provisoire de cette session, sous réserve de son examen par le Bureau.
3. Le Bureau s'est par la suite réuni, le 17 décembre 2024, et a recommandé que la première session de 2025 se tienne sur trois jours, du 25 au 27 mars 2025. Lors de sa réunion du 31 janvier 2025, il a examiné et recommandé l'ordre du jour provisoire de la session, qui figure dans le document HSP/EB.2025/1.
4. La composition du Conseil exécutif peut être consultée sur le site Web d'ONU-Habitat¹, et la répartition géographique des membres du Bureau qui présideront la conduite de la première session de 2025 est la suivante :

| | |
|----------------------|---|
| Président(e) : | Nigéria (États d'Afrique) |
| Vice-Président(e)s : | Brésil (États d'Amérique latine et des Caraïbes) France (États d'Europe occidentale et autres États) Pologne (États d'Europe orientale) |
| Rapporteur(se) : | Pakistan (États d'Asie et du Pacifique) |

* HSP/EB.2025/1.

¹ Consultable à l'adresse suivante :

https://unhabitat.org/sites/default/files/2021/08/geographical_distribution_of_officers_of_the_bureau_of_the_executive_board.pdf.

5. Le Conseil exécutif pourra examiner le roulement des fonctions de président(e) et de rapporteur(se), conformément à l'article 9.3 du Règlement intérieur.

6. Au titre du point 1 de l'ordre du jour provisoire, le Président déclarera ouverte la première session de 2025 du Conseil exécutif et décrira le déroulement de la session.

Action : ouverture de la session par le (la) Président(e) du Conseil exécutif.

Point 2

Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la première session de 2025

7. Au titre de ce sous-point, le (la) Président(e) informera les participant(e)s de la recommandation du Bureau que les travaux du Conseil exécutif pendant la session soient menés entièrement en présentiel environ six heures par jour, de 9 heures à midi et de 14 heures à 17 heures, avec interprétation dans les six langues officielles de l'ONU.

8. Le Conseil exécutif examinera et adoptera son ordre du jour pour la session et décidera de l'organisation de ses travaux. Le calendrier et l'organisation des travaux proposés figurent dans la notification de la Directrice exécutive et l'ordre du jour provisoire figure dans le document paru sous la cote HSP/EB.2025/1.

Action : adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la première session de 2025.

Documentation

Ordre du jour provisoire (HSP/EB.2025/1)

Ordre du jour provisoire annoté (HSP/EB.2025/1/Add.1)

Liste des documents de la première session de 2025 du Conseil exécutif (HSP/EB.2025/INF/1)

b) Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa deuxième session de 2024

9. Au titre de ce sous-point, sur recommandation du (de la) Rapporteur(se), le Conseil exécutif sera invité à adopter le rapport du Conseil sur les travaux de sa deuxième session de 2024, tenue du 4 au 6 décembre 2024. Le rapport de cette session fait l'objet du document HSP/EB.2024/23 et les décisions adoptées lors de cette session figurent dans le document HSP/EB.2024/24.

Action : adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa deuxième session de 2024.

Documentation

Rapport du Conseil exécutif d'ONU-Habitat sur les travaux de sa deuxième session de 2024 (HSP/EB.2024/23)

Décisions adoptées par le Conseil exécutif à sa deuxième session de 2024 (HSP/EB.2024/24)

Point 3

Rapports des président(e)s des groupes de travail spéciaux

10. Conformément aux décisions du Conseil exécutif, et en particulier le paragraphe 7 de sa décision 2019/2, portant création du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives, et le paragraphe 5 de sa décision 2019/3, portant création du groupe de travail spécial sur l'élaboration du projet de politique d'association des parties prenantes, les président(e)s des deux groupes de travail spéciaux feront rapport sur les travaux de ces groupes.

Action : exposés des président(e)s des groupes de travail spéciaux et recommandations formulées par le Conseil exécutif sur la base des exposés.

Documentation

Projet de politique d'association des parties prenantes (HSP/EB.2025/INF/2)

Point 4

Questions financières, budgétaires et administratives

11. Au titre de ce point, le secrétariat présentera le rapport de la Directrice exécutive sur la situation financière d'ONU-Habitat au 31 décembre 2024, conformément au paragraphe 5 de la décision 2019/4 du Conseil exécutif.
12. Le secrétariat donnera également des informations sur les mesures prises par ONU-Habitat pour remédier aux déséquilibres en matière de répartition géographique et de représentation des genres dans la composition de son personnel.
13. La Directrice exécutive présentera un exposé au Conseil exécutif en vue de l'examen de la situation financière, budgétaire et administrative d'ONU-Habitat.

Action : exposé de la Directrice exécutive sur la situation financière d'ONU-Habitat et sur les mesures prises pour remédier aux déséquilibres en matière de répartition géographique et de représentation des genres dans la composition de son personnel. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.

Documentation

Rapport de la Directrice exécutive sur la situation financière d'ONU-Habitat au 31 décembre 2024 (HSP/EB.2025/2)

Rapport de la Directrice exécutive sur la situation financière d'ONU-Habitat au 15 mars 2025 (présenté dans un document de séance)

Rapport de la Directrice exécutive sur les effectifs d'ONU-Habitat au 31 décembre 2024 (HSP/EB.2025/INF/3)

Rapport de la Directrice exécutive sur le recrutement, la répartition géographique équitable et la parité des genres (HSP/EB.2025/INF/4)

Rapport de la Directrice exécutive sur l'état de la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes (HSP/EB.2025/INF/5)

Point 5

État du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2026

14. Conformément à l'alinéa c) de l'article 5 de son Règlement intérieur, le Conseil exécutif est chargé d'approuver le programme de travail et le budget annuels et d'en superviser la mise en œuvre. À l'alinéa a) du paragraphe 4 de sa décision 2019/4, il a décidé que le programme de travail annuel d'ONU-Habitat et le budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains seraient inscrits à l'ordre du jour provisoire de sa première session de chaque année, afin qu'il les examine.

15. Au titre de ce point, la Directrice exécutive informera le Conseil exécutif, conformément au paragraphe 6 de la décision 2024/5, de l'état d'avancement du projet de programme de travail annuel d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2026.

Action : exposé de la Directrice exécutive sur le projet de programme de travail et de budget annuels d'ONU-Habitat pour l'année 2026 et discussion. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.

Documentation

Rapport de la Directrice exécutive sur le projet de programme de travail d'ONU-Habitat et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2026 (HSP/EB.2025/3)

Projet de programme de travail d'ONU-Habitat et projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2026 (HSP/EB.2025/INF/6)

Point 6

État d'avancement de l'établissement du projet de plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029 et son éventuelle recommandation

16. Au paragraphe 2 de la décision 2/1 de l'Assemblée d'ONU-Habitat, la Directrice exécutive a été priée d'entamer, en consultation avec le Conseil exécutif, les préparatifs en vue de l'élaboration du plan stratégique pour la période 2026-2029.

17. En outre, au paragraphe 10 de la décision 2024/5, le Conseil exécutif a prié la Directrice exécutive de finaliser le projet de plan stratégique, en tenant compte des contributions faites par les États Membres lors de sa deuxième session en 2024 et des contributions du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives, pour qu'il l'examine à sa première session de 2025, en gardant à l'esprit la complémentarité avec les travaux d'autres entités du système des Nations Unies pour le développement.

18. En conséquence, au titre de ce point, la Directrice exécutive présentera au Conseil exécutif le projet de plan stratégique pour la période 2026-2029.

Action : présentation par la Directrice exécutive du projet de plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner le projet de plan stratégique pour la période 2026-2029 et le recommander à l'Assemblée d'ONU-Habitat pour examen.

Documentation

Rapport de la Directrice exécutive sur l'établissement du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029 (HSP/EB.2025/4)

Projet de plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029 (HSP/EB.2025/INF/7)

Point 7

Exposé sur la Fondation pour des villes et communautés durables

19. Au paragraphe 10 de la décision 2023/4, le Conseil exécutif a décidé d'autoriser la Directrice exécutive à conclure un accord relatif aux contributions avec la Fondation pour des établissements humains durables pour une durée initiale de 10 ans, sous réserve d'un réexamen annuel par le Conseil exécutif et conformément aux orientations du Comité consultatif et de contrôle en matière de risques. Conformément au paragraphe 11 de cette décision, la Fondation pour des établissements humains durables a été rebaptisée Fondation pour des villes et communautés durables.

20. Au titre de ce point, la Directrice exécutive fournira des informations sur la Fondation pour des villes et communautés durables.

Action : exposé de la Directrice exécutive et discussion. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé de la Directrice exécutive et formuler de nouvelles recommandations.

Documentation

Rapport de la Directrice exécutive sur la Fondation pour des villes et communautés durables (HSP/EB.2025/5)

Point 8

Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées en 2024 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique

21. Conformément à l'alinéa b) du paragraphe 6 de la décision 2019/4 et aux dispositions de la décision 2024/6, au titre de ce point, la Directrice exécutive fera un exposé sur la mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat en mettant l'accent sur les programmes pour l'Éthiopie et l'Amérique centrale, les initiatives de renforcement des capacités, la prévention des crises urbaines et la réponse à ces crises, et les activités pour la période allant de juillet à décembre 2024.

Action : exposé de la Directrice exécutive. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé de la Directrice exécutive et formuler de nouvelles recommandations.

Documentation

Rapport de la Directrice exécutive sur les activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris des points sur les programmes pour l'Éthiopie et l'Amérique centrale, les initiatives de renforcement des capacités, la prévention des crises urbaines et la réponse à ces crises, et les activités pour la période allant de juillet à décembre 2024 (HSP/EB.2025/6)

Rapport de la Directrice exécutive sur le plan de mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités d'ONU-Habitat pour 2025 (HSP/EB.2025/INF/8)

Rapport de la Directrice exécutive sur les activités d'ONU-Habitat pour la période allant de juillet à décembre 2024 (HSP/EB.2025/INF/9)

Point 9**État de l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains**

22. Au titre de ce point, la Directrice exécutive présentera au Conseil exécutif, conformément aux dispositions de la décision 2024/7, un exposé sur l'état d'application de toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session, tenue en 2019, et à sa deuxième session ajournée, tenue en 2023.

Action : exposé de la Directrice exécutive et discussion. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé présenté par la Directrice exécutive ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.

Documentation

Rapport de la Directrice exécutive sur l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat (HSP/EB.2025/7)

Projet de lignes directrices sur les villes intelligentes (HSP/EB.2025/INF/10)

Point 10**Mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies**

23. Au titre de ce point, la Directrice exécutive présentera un exposé sur la mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, comprenant un examen de la liste de contrôle pour les organes directeurs des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable dans le cadre de la contribution d'ONU-Habitat à l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale.

Action : exposé de la Directrice exécutive et discussion. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.

Documentation

Note du secrétariat sur la mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système des Nations Unies pour le développement (HSP/EB.2025/8)

Liste de contrôle pour la mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système des Nations Unies pour le développement (HSP/EB.2025/INF/11)

Point 11**Mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ou tout autre type d'exploitation ou d'atteinte et contre le harcèlement sexuel au travail**

24. Au titre de ce point, le secrétariat présentera, en application de l'alinéa e) du paragraphe 4 de la décision 2019/4, le rapport de la Directrice exécutive sur les mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que tout autre type d'exploitation ou d'atteinte et contre le harcèlement sexuel au travail, dans lequel figurent des informations sur le nombre de plaintes déposées, les enquêtes menées et les mesures prises par ONU-Habitat, ainsi que sur les tendances dans ces domaines.

Action : exposé de la Directrice exécutive et discussion. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.

Documentation

Rapport de la Directrice exécutive sur les mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et tout autre type d'exploitation ou d'atteinte et contre le harcèlement sexuel au travail (HSP/EB.2025/9)

Point 12

Rapport annuel sur les mesures prises par la Directrice exécutive pour actualiser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes d'ONU-Habitat

25. Au titre de ce point, le secrétariat présentera, en application de l'alinéa d) du paragraphe 4 de la décision 2019/4, le rapport de la Directrice exécutive sur les mesures prises pour actualiser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes d'ONU-Habitat.

Action : exposé de la Directrice exécutive et discussion. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note de l'exposé ainsi que des documents pertinents et formuler de nouvelles recommandations concernant les mesures de suivi.

Documentation

Rapport de la Directrice exécutive sur les mesures prises pour actualiser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes d'ONU-Habitat (HSP/EB.2025/10)

Point 13

Examen et adoption des textes issus de la session, y compris l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de 2025

26. Au titre de ce point, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter les projets de décision et les textes issus de sa première session de 2025.

27. Le Conseil exécutif adoptera également l'ordre du jour provisoire de ses deuxième et troisième sessions de 2025 et décidera de la date de ces sessions dans les textes issus de sa première session de 2025.

Action : examen et adoption éventuelle par le Conseil exécutif des textes et décisions issus de sa première session de 2025, notamment l'adoption éventuelle de la date et de l'ordre du jour provisoire de ses deuxième et troisième sessions de 2025.

Documentation

Projets de décision de session qui seront soumis par le Bureau et les États Membres (à présenter dans un document de séance).

Point 14

Questions diverses

28. Au titre de ce point, le Conseil exécutif examinera les questions qui, bien que ne relevant d'aucun point particulier de l'ordre du jour, méritent son attention.

Point 15

Clôture de la session

29. Il est prévu que le Conseil exécutif achève les travaux de sa première session de 2025 le jeudi 27 mars 2025 à 17 heures.